

Séance du 22 Décembre 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrene, M. Saussié, Adjoint ; Mme Favoreu-Dumas, MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. le Maire ; M. Gommez-Vaez à Mme Lauqué ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Mme Chabaud Massoni à M. Massé . M. Causse à Mme Bisauta.

ABSENTS : Mme Jeambrun, M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET :FINANCES - Orientations budgétaires pour 2006

M. POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire des collectivités locales ; il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif.

La présentation des orientations budgétaires doit permettre au Conseil municipal :

- d'être informé de l'évolution des données économiques nationales et des orientations de l'État pour le secteur public local,
- de prendre connaissance de la situation financière de la Ville,

- d'avoir une première approche des équilibres budgétaires envisagés et de connaître l'évolution attendue des grands postes de recettes et de dépenses,
- de débattre des priorités à donner aux actions municipales et des choix parmi les investissements envisagés.

I. LE CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Les données nationales

Créditée d'une estimation de croissance pour 2005 de 1,3 % contre 2,1 % en 2004, la zone euro est en retrait par rapport à une croissance mondiale plus soutenue (près de 4 %).

La reprise économique constatée depuis le 3^{ème} trimestre de cette année devrait toutefois se poursuivre selon les dernières estimations de la Commission européenne pour la zone euro, les prévisions de croissance atteignant 1,9 % et 2,1 % en 2006 et 2007 grâce à la relance de la consommation des ménages et des investissements des entreprises.

L'inflation, quant à elle, devrait atteindre 2,3 % dans la zone euro pour 2005 compte tenu de la forte hausse du prix du pétrole, avant de décroître légèrement à 2,2 % et 1,8 % pour les deux prochaines années.

En revanche, les déficits publics restent élevés avec un déficit moyen pour la zone euro de 2,9 % du PIB dont la baisse ne serait que marginale jusqu'en 2008. Selon la Commission européenne, cinq États ne se conformeraient pas cette année au pacte de stabilité et de croissance qui impose un déficit public inférieur à 3 % du PIB. Ces pays, dont l'Allemagne et la France, pourraient faire l'objet d'une relance de la procédure pour déficit excessif.

Le projet de loi de finances pour 2006

Le projet de budget pour 2006, conformément à la loi organique relative aux lois de finances adoptée en 2001, est présenté pour la première fois non plus ministère par ministère, mais par missions et programmes.

Pour 2005, la croissance devrait s'établir à un taux de 1,5 %, l'inflation à près de 2 % et la dette publique atteindre 66 % du P.I.B.

Le projet de loi de finances a été construit sur une prévision de croissance de 2 % à 2,5 % (au lieu de 1,5 % à 2 % en 2005) et prévoit un déficit public de 2,9 % du PIB.

Par rapport au projet de loi de finances pour 2005, les dépenses du budget général sont en réduction de plus de 7 % et les recettes en baisse de 10 %.

Parmi les principales mesures fiscales, la mise en œuvre du « bouclier fiscal » concerne les collectivités locales puisqu'il s'agit de plafonner les impôts d'Etat et locaux acquittés par les ménages à hauteur de 60 % des revenus. La refacturation du trop-perçu imputable aux impôts locaux sera opérée chaque année globalement sur le montant de la dotation globale de fonctionnement au niveau national.

B. Les concours de l'Etat aux collectivités locales

L'Etat a reconduit pour 2006 le contrat de croissance et de solidarité en assurant à l'enveloppe normée une progression de 2,38 % pour atteindre plus de 43,5 millions d'euros.

Au sein de cette enveloppe, la dotation globale de fonctionnement (indexée sur l'évolution des prix et la moitié de la croissance) évoluera de 2,73 %. Au sein de cette D.G.F., les communes bénéficient de la dotation forfaitaire.

La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire versée aux communes est composée :

- de la dotation de base : variant de 60 € à 120 € par habitant en fonction de la taille de la commune (4,48 M€ pour Bayonne en 2005, ~ 105 €/habitant),
- de la dotation superficière : fixée à 3 €/hectare l'an dernier (6 500 € en 2005),
- de la dotation de garantie : complément versé aux communes pour lesquelles la somme de la dotation de base et de la dotation superficière est inférieure à la dotation forfaitaire perçue en l'année précédente indexée de 1% (4,41 M€ en 2005).
- de la dotation de compensation : correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire (170 964 € en 2005).

Cette année, la ville de Bayonne a perçu 9 millions d'euros au titre de la dotation forfaitaire. Pour 2006, cette dernière peut être estimée à 9,2 millions d'euros compte tenu des mécanismes d'indexation de chacune des dotations.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (D.S.U.C.S)

La régularisation de la D.G.F. pour 2004 a été affectée pour partie à la dotation de péréquation pour les communes ; la dotation de solidarité urbaine qui la compose progresse globalement de plus de 17 % en 2006.

La loi de programmation pour la cohésion sociale a prévu un abondement annuel de 120 M€ de la D.S.U.C.S. jusqu'en 2009 et modifié depuis 2005 les règles de répartition de cette dotation en introduisant notamment un coefficient multiplicateur pour tenir compte de la part de la population située en zone urbaine sensible et en zone franche urbaine.

Ainsi compte tenu des critères d'éligibilité et du mode de répartition de l'enveloppe globale entre les communes, la Ville de Bayonne devrait bénéficier d'une augmentation minimale de 5 % pour un montant de D.S.U.C.S. de près de 900 000 € en 2006.

II. LES COMPTES PROVISOIRES POUR 2005

La section de fonctionnement n'enregistre pas de variation importante. Les recettes courantes de fonctionnement devraient enregistrer une légère progression, de l'ordre de 1,5 % pour atteindre 55,4 M€ (54,6 M€ en 2004). L'évolution des dépenses courantes de fonctionnement sera également modérée, a priori inférieure à 3 %, avec une augmentation contenue des charges à caractère général (2 %) comme des charges de personnel (2,4 %) et un peu plus soutenue (5 %) pour les subventions et participations ; leur total sera d'environ 46,6 M€

Les charges financières sont en augmentation, tandis que les dépenses exceptionnelles s'avèrent stables.

Compte tenu de ces évolutions, la capacité d'autofinancement brute dégagée par la section de fonctionnement devrait enregistrer un léger fléchissement : 7 M€ contre 7,5 M€ en 2004, mais cela reste à confirmer.

L'annuité de la dette s'élève à 5,5 M€; elle atteint cette année son point bas avant une remontée programmée liée à l'accroissement de l'encours.

La capacité d'autofinancement nette, calculée après remboursement du capital, devrait être assez proche de celle constatée en 2004 : 2,6 M€ contre 2,8 M€

De son côté, la section d'investissement affiche un niveau de dépenses d'équipement de l'ordre de 21,7 M€, en forte progression (17,2 M€ en 2004). Les investissements sont financés par les dotations et subventions à hauteur de 5,1 M€, par les cessions pour 1 M€, par l'autofinancement net pour 2,6 M€ et par un recours à l'emprunt de 13,4 M€

Il convient de souligner que ces derniers chiffres sont sensiblement majorés par l'acquisition de l'ex-camping de la Chéneraie, que la Ville vient de racheter à la Communauté d'agglomération pour un montant de 1,9 M€

Ce foncier important est destiné à être rétrocédé dès le début 2006 à l'opérateur qui sera retenu pour la réalisation de la ZAC à vocation de logements prévue sur ce site. Cette acquisition augmente d'autant le recours à l'emprunt, mais de manière tout à fait ponctuelle car un prêt spécifique va être conclu et sera remboursé dès la revente de ce terrain.

Le capital de la dette devrait afficher ainsi 55,6 M€ au compte administratif, mais sera en fait inférieur de 1,9 M€, soit 53,7 M€. Calculé sur cette base, le ratio de solvabilité (ou de désendettement) serait de l'ordre de 7,7 années.

III. LES ORIENTATIONS POUR 2006

En termes financiers, le principe retenu pour la préparation du budget 2006 est d'obtenir un accroissement significatif de l'autofinancement. Les recettes supplémentaires seront affectées prioritairement au renforcement de l'épargne brute, tandis qu'un objectif de stabilité est fixé pour les charges de fonctionnement, dont la progression devra être contenue à 2 %, tous postes de dépenses confondus.

Par ailleurs, l'année 2006 sera caractérisée par trois évolutions importantes :

→ Le choix d'une « régie optimisée » pour le service du stationnement : la volonté de maintenir une gestion directe de ce service public s'accompagne d'un renforcement de ses moyens financiers, ce qui permettra de réaliser des travaux importants (construction du parc Tour de Sault, rénovation des autres ouvrages) tout en équilibrant les comptes.

→ L'ouverture de la Maison des associations : prévue à l'automne 2006, son impact sera partiel sur le budget primitif. Son coût de fonctionnement est estimé à 220 K€ en année pleine, intégrant la rémunération de cinq agents.

→ Une nouvelle approche pour le Musée basque : un audit est en cours, qui a pour objectif de définir de nouvelles modalités de gestion afin de permettre à cet équipement culturel de premier plan d'atteindre le rayonnement qu'il mérite. Les recettes et dépenses sont pour l'instant maintenues à l'identique dans le budget de la Ville et seront si nécessaire ajustées par décision modificative le moment venu.

Enfin, il convient de signaler que la présentation du document budgétaire sera modifiée du fait de la réforme de l'Instruction M14 au 1^{er} janvier 2006, réforme dont l'objectif principal est d'améliorer la lisibilité des budgets locaux. Elle sera commentée à l'occasion de la présentation du B.P.

A. La section de fonctionnement

1. Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement devraient progresser d'environ 3 %, ce qui est comparable aux années précédentes. Elles représenteraient ainsi 56,6 M€ contre 54,8 M€ au B.P. 2005.

⇒ Le produit des impôts « ménages » (taxe d'habitation et taxes foncières) est estimé à 19,5 M€, en augmentation de 5 % par rapport au réalisé 2005. Cette prévision repose sur les bases définitives d'imposition pour 2005, auxquelles s'ajoute une hypothèse d'accroissement physique des bases d'imposition de 2 % (constructions nouvelles) et une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 1,8 % par la Loi de finances.

⇒ Les deux reversements de compensation de taxe professionnelle versés de la CABAB totalisent 13,1 M€ contre 12,8 M€ au B.P. 2005 (+ 2 %) :

∨ L'attribution de compensation est reconduite pour le montant fixé lors de la transformation en Communauté d'agglomération, soit 10,95 M€

∨ La Dotation de solidarité communautaire (D.S.C.) est prévue pour le montant effectivement perçu en 2005, soit 2,1 M€. La Communauté d'agglomération a délibéré dernièrement pour adapter son mode de calcul aux dispositions de la loi du 13 août 2004 ; les critères de population et de potentiel fiscal sont désormais prioritaires dans la répartition de cette dotation, avec pour conséquence pour la Ville une dynamique moindre de cette recette. La progression de B.P. à B.P. reste toutefois significative : 14 %.

⇒ Les autres recettes fiscales sont estimées à 2,1 M€ constituées principalement par la taxe sur l'électricité (0,7 M€) et la taxe additionnelle aux droits de mutation (1,3 M€).

⇒ Le poste des dotations et subventions devrait progresser de 2 % pour atteindre 13,7 M€ Comme précisé en introduction, la Dotation globale de fonctionnement connaîtra une revalorisation de 1,5 %, soit une inscription de 9,2 M€ tandis que la Dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) connaîtra une nouvelle hausse de 5 %, soit 0,9 M€

Les compensations fiscales, qui correspondent aux bases d'imposition exonérées, sont estimées à 2,2 M€; elles diminuent globalement de 0,1 M€ du fait de la réduction opérée chaque année par l'État sur la compensation de taxe professionnelle.

Les financements apportés par la Caisse d'allocations familiales au titre du contrat enfance et du contrat éducatif temps libre s'élèvent à 0,7 M€; contrepartie des moyens importants mobilisés par la Ville dans le domaine de l'enfance, ils ont progressé en deux ans de 25 %.

⇒ Les produits du domaine et des services connaîtront une évolution favorable, estimée à 4,5 %, s'expliquant notamment par les droits de place perçus à l'occasion des Fêtes et par les recettes du stationnement (cf. modification tarifaire présentée à cette séance).

⇒ Les autres recettes afficheront une baisse importante, pour des raisons uniquement techniques : du fait de la réforme de la M 14, les produits de cessions n'apparaîtront plus en section de fonctionnement.

2. Les dépenses

Les dépenses de personnel sont estimées à 25,85 M€ soit une progression de l'ordre de 3,4 % (+ 1 M€). A lui seul, le glissement vieillesse-technicité implique une évolution de 2,3 %, avec une hypothèse de revalorisation des traitements de 1 % au 1^{er} mars 2006. Des crédits sont également prévus pour de nouveaux recrutements, avec notamment les futurs agents de la Maison des associations et un renforcement des équipes de propreté urbaine.

Pour les achats et charges externes (charges à caractère général, chapitre 011), l'objectif fixé à ce stade des orientations budgétaires est la stricte reconduction de l'enveloppe du B.P. 2005, soit 13,3 M€ Des augmentations sur certaines lignes sont certes inévitables (gaz, transports scolaires, sécurité des Fêtes de Bayonne, assurances), mais elles devront être compensées par des économies sur d'autres postes.

Le chapitre regroupant les contingents et subventions sera moins élevé qu'au B.P. 2005 (8,45 M€ contre 8,6 M€) car les subventions d'équipement seront désormais inscrites directement en section d'investissement ; cela concerne le fonds de concours pour la construction de la halle des sports universitaire (0,35 M€). La subvention au C.C.A.S. est stable à 2 M€ et l'enveloppe globale pour les subventions aux associations devrait rester quasiment au même niveau qu'en 2005, soit 4,6 M€

Les frais financiers représenteront 1,9 M€ (1,7 M€ au B.P. 2005), dont 0,15 M€ pour la ligne de crédit de trésorerie. L'annuité représentera ainsi 6,2 M€ légèrement en dessous du niveau de 2003, après deux années de baisse importante (5,7 M€ au B.P. 2005).

Les charges exceptionnelles enregistrent une baisse très importante en raison de la subvention au budget annexe du stationnement, qui devrait diminuer fortement, voire disparaître complètement (elle représentait 0,4 M€ au B.P. 2005).

Au final, la progression globale des dépenses de fonctionnement devrait être comprise entre 1 et 1,5 %. Cette hausse limitée, à rapprocher de l'évolution attendue des recettes (3 %), doit permettre de dégager une épargne brute de 6,7 M€ dès le budget primitif.

B. La section d'investissement

La section d'investissement conservera en 2006 un volume élevé, avec la poursuite de la réalisation de grands équipements.

Le volume global des dépenses d'équipement devrait représenter 20 M€, à comparer aux deux exercices précédents : 17,5 M€ au B.P. 2005 et 20,5 M€ au B.P. 2004. Les inscriptions principales concerneront l'extension et la couverture des deux tribunes du stade Jean Dauger (6,5 M€), le solde des paiements pour le Théâtre municipal (1,8 M€), la Maison des associations (2,7 M€) et une enveloppe importante affectée au gros entretien des bâtiments communaux et des espaces publics pour environ 3 M€.

Après une diminution en 2005, le remboursement du capital de la dette s'élèvera à 4,4 M€; il reste toutefois inférieur au niveau de 2004 (4,7 M€). Il s'y rajoutera le remboursement de l'emprunt spécifique conclu pour l'acquisition du camping pour 1,9 M€.

Le financement des dépenses d'équipement sera assuré de la manière suivante :

- √ Une épargne nette positive estimée à 2,3 M€, qui devrait enregistrer une forte progression (+ 60 %).

- √ Des recettes propres d'investissement (Fonds de compensation de la T.V.A. et Taxe locale d'équipement) en légère hausse : 2,6 M€ contre 2,4 M€.

- √ Des subventions d'équipement attendues pour 2,5 M€ (2,2 M€ l'an dernier), principalement pour le Théâtre et la Maison des associations.

- √ Des recettes importantes de cessions à hauteur de 2,7 M€: rétrocession du camping (1,9 M€), cession de terrain au Conseil général à Sainte Croix (0,3 M€), vente de terrains à la SEPA au titre de la ZAC d'Arroussets (0,2 M€) et remboursement de 0,2 M€ par le Centre hospitalier au titre du foyer Lormand.

- √ Le montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement est de 13,7 M€ (12,2 M€ au B.P. 2005). Il s'agit d'un montant théorique car d'autres recettes importantes de cessions viendront s'y substituer en cours d'année, notamment pour l'ex-cinéma Vauban. Le recours effectif à l'emprunt serait en 2006 plus proche de 11 M€, soit un financement à hauteur de 55 % des investissements.

C. Les politiques municipales

L'élaboration du Budget 2006 sera marquée par deux priorités :

1) **La réalisation de grands équipements publics**, visant à conforter Bayonne dans sa fonction de ville-centre d'une agglomération de plus de 120 000 habitants.

Ce sera tout d'abord l'achèvement des travaux du Théâtre, avec une réouverture prévue fin février. Le rayonnement de cet équipement phare dans le domaine culturel va bien au-delà des seules limites de l'agglomération.

Les importants travaux prévus sur les tribunes du stade Jean Dauger sont pour leur part attendus impatiemment par le public. La capacité de la tribune d'honneur et celle de face sera respectivement portée à 4 000 et 3 300 places, soit un total de 2 150 places assises supplémentaires pour un montant de travaux estimé à 5,4 M€ hors taxes ; le chantier devra être achevé fin août. Au total, la capacité du stade sera ainsi portée à 14 000 places, dont plus de la moitié seront assises et couvertes.

Enfin, la Maison des associations ouvrira ses portes à l'automne, mettant à la disposition de nombreuses associations un outil performant et polyvalent, qui permettra d'accueillir aussi bien des réunions, des activités de loisirs ou des assemblées générales.

2) Apporter une réponse aux enjeux en matière de logement.

La procédure de révision du Plan local d'urbanisme (P.L.U.) viendra à terme en 2006 ; il déclinera les grandes orientations retenues pour l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.). Pour ce qui concerne plus particulièrement l'habitat, le projet de P.L.U. prévoit quatre zones urbanisables à court terme : Arrousets, le Séqué, le Prissé et les Pontôts et six autres zones urbanisables à moyen et long terme.

Un mandat d'étude a été confié à la SEPA pour déterminer les modalités de réalisation d'une ZAC sur le Séqué ; un opérateur devrait être désigné au cours du 1^{er} semestre. Concernant la ZAC d'Arrousets, pilotée par la Communauté d'agglomération, les premiers travaux débiteront dans le courant du 4^{ème} trimestre.

Si le premier objectif de la politique du logement est d'accroître le nombre des logements construits, le volet qualitatif est tout aussi important. A cet effet, la Ville vient de déposer auprès de l'ANRU son projet de renouvellement urbain concernant le plateau St Etienne ; la position de l'Agence devrait être connue en milieu d'année 2006. L'acceptation de ce dossier permettrait de mobiliser des crédits d'État à hauteur de 25 % sur cette opération particulièrement importante.

La Ville poursuivra par ailleurs sa politique de réhabilitation en centre ancien, qui permet d'améliorer la qualité des logements et de renforcer l'attractivité du centre-ville pour les familles.

La traduction budgétaire de ces différentes actions est multiple : frais d'études en investissement et en fonctionnement, acquisitions et cessions de terrains, subventions versées aux propriétaires en secteur sauvegardé.

L'action municipale continuera par ailleurs de se développer dans ses différents domaines d'intervention habituels, avec une volonté forte de la Municipalité d'agir au plus près des besoins. C'est dans cet esprit que la Maison de la Ville a été récemment ouverte avenue de Jouandin, permettant à de nombreux bayonnais d'y effectuer les principales démarches administratives.

Dans le domaine de la petite enfance et de la vie sociale, l'année 2006 sera particulièrement riche.

La nouvelle crèche de St Esprit sera opérationnelle en fin d'année ; rappelons qu'elle permettra dans un premier temps le relogement momentané de la crèche Pyrène des Hauts de Ste Croix, afin que les locaux de cette dernière puissent être réhabilités.

Pour l'ensemble des crèches, la mise en place de la « Prestation de service unique » (P.S.U.) s'est traduite par un allègement sensible de la participation des familles au financement du service, dans la mesure où la facturation est désormais faite à l'heure et non plus à la journée. La baisse de recettes en résultant pour la Ville doit normalement être compensée par la CAF.

Pour les écoles, un renforcement des effectifs a déjà été opéré depuis septembre de manière à faire face à une fréquentation accrue dans les restaurants scolaires et à améliorer la qualité de l'encadrement. La mise en conformité des offices sera bien entendu poursuivie.

Un des enjeux majeurs de 2006 dans ce secteur sera la renégociation du Contrat enfance avec la Caisse d'allocations familiales (CAF). Comme vous le savez, la Ville s'est efforcée de remplir au mieux les objectifs prévus, avec notamment la création d'un centre de loisirs à Balichon, l'habilitation des garderies périscolaires en tant que C.L.S.H. et l'organisation des journées petite enfance.

Pour sa part, le Contrat temps libre va être reconduit (*cf. délibération présentée à cette même séance*), avec toutefois un plafonnement à 1,9 % de l'augmentation des dépenses. Sont concernées ici différentes actions éducatives en direction de l'enfance et de la jeunesse : opération « fourchettes et couteaux » dans les écoles, Fonds d'initiative et projets juniors, ainsi que les Tickets découverte.

Pour ces deux contrats, le financement apporté par la CAF est de l'ordre de 66 % des dépenses engagées par la Ville ; il représentait respectivement 462 K€ et 200 K€ pour l'année 2004.

Après un démarrage en milieu d'année, l'espace socioculturel de Sainte Croix enregistre une fréquentation tout à fait satisfaisante. La cyber-base bénéficiaire du label national délivré par la Caisse des dépôts, ce qui a permis d'être subventionné au titre de l'investissement. Les activités proposées par l'espace socioculturel sont destinées à être étoffées courant 2006 en concertation avec le Conseil de quartier ; le budget en tiendra compte.

Le projet du nouveau Bureau information jeunesse va aboutir en 2006 : après réalisation des travaux d'aménagement, le BIJ déménagera à l'automne au n° 71 de la rue Bourgneuf, dans des locaux plus vastes, mieux adaptés à l'accueil du public ; la fréquentation actuelle est de l'ordre de 20 000 jeunes/an.

Dans le secteur sportif :

S'agissant des équipements, les travaux de renforcement de structure et d'accessibilité pour les handicapés seront achevés au Palais des sports de Lauga, ce qui permettra à cet équipement d'obtenir début 2006 l'homologation officielle au titre des enceintes sportives. L'attribution de ce label de qualité nous fait rappeler ici que nous disposons de la deuxième salle du département en terme de capacité (3 500 places).

L'élaboration du programme de réhabilitation de la piscine des Hauts de Ste Croix a été engagé en 2005 ; ce document sera finalisé en 2006, permettant de se prononcer sur un projet précis afin d'en planifier sa réalisation.

De son côté, l'Université de Pau et des pays de l'Adour vient de lancer le chantier de sa Halle des sports à la Floride. La Ville sera donc amenée à verser sa quote-part de financement à hauteur de 686 K€ ce qui en permettra l'accès aux établissements scolaires et aux associations sportives.

Pour les subventions, l'aide importante apportée au sport de haut niveau sera reconduite mais elle ne doit pas faire oublier les financements apportés par la Ville aux autres clubs. De fait, la Municipalité continuera à apporter son soutien aux clubs formateurs, tant sur le plan financier que matériel.

L'animation sportive reste un point fort de la politique municipale, avec un service fort de quinze agents. Un accent particulier sera mis sur les actions conduites sur les quartiers de la rive droite, avec notamment la pérennisation en 2006 d'une activité football en salle au gymnase Jean Fontan.

Dans le domaine de la culture :

Le Musée basque va débiter l'année en gestion directe municipale. Les réflexions en cours sur les futures modalités de gestion ne remettent pas en cause le déroulement de ses activités. Comme les années précédentes, un programme d'exposition temporaire a ainsi été préparé autour de six manifestations.

Le musée Bonnat devrait voir son budget reconduit, ce qui lui permettrait de proposer également plusieurs expositions.

La Bibliothèque connaîtra une évolution importante avec la mise à niveau de son système informatique ; elle s'ouvrira en 2006 sur internet pour le bénéfice de ses lecteurs. La constitution d'un fonds de D.V.D. sera également poursuivie.

Dans le domaine de l'animation culturelle, la Municipalité entend apporter un soutien tout particulier aux acteurs incontournables dans leur spécialité que sont l'Atalante (association Cinéma et cultures) et la Luna Negra. Il sera proposé, lors du vote des subventions, d'accroître le soutien financier au cinéma d'art et d'essai. D'autre part, la Ville se portera acquéreur et réalisera des travaux rue Gosse afin de permettre le maintien sur place de la Luna Negra.

Dans le domaine de l'animation :

Des efforts importants ont été mis en œuvre en 2005 pour conserver aux Fêtes de Bayonne leur qualité et leur convivialité et accroître la sécurité de tous. Les résultats sont incontestablement positifs, mais il va de soi que les coûts ont également augmenté, ce qui nécessitera d'en tenir compte au prochain B.P.

On notera toutefois un accroissement significatif des recettes générées par les Fêtes (droits de place, terrasses), suite aux modifications de tarifs votés cette année.

Le budget des Arènes devrait pour sa part demeurer quasiment stable.

Des aménagements importants seront réalisés en matière de **circulation et de stationnement**.

Le quai Resplandy, tout d'abord, nécessite un réaménagement complet, après les travaux de confortement d'urgence qui viennent d'être réalisés ; avec 15 000 véhicules par jour, c'est une des principales voies d'accès à Bayonne (et Anglet) côté Est. La restructuration de cet axe sera réalisée en partenariat avec le Conseil général et la Communauté d'agglomération et s'étalera de 2006 à 2008/2009.

Après la mise en place des navettes électriques en 2004 et le réaménagement du site de Glain en 2005, la réalisation en cours du parc Tour de Sault, avec ses 485 places, constituera un nouveau maillon fort dans l'offre de stationnement.

Le budget annexe du stationnement devrait quasiment s'auto-équilibrer en 2006 grâce à l'augmentation des recettes (nouvelle grille tarifaire) mais également à des économies de gestion.

S'agissant du budget annexe de l'eau, la régie municipale propose de retenir un budget d'investissement en nette augmentation par rapport aux années précédentes : 1,6 M€ contre 1 M€ en 2005. Les opérations projetées sont les suivantes :

- réhabilitation du château d'eau du Polo
- renouvellement du réseau d'adduction Nive / Laxia
- début de travaux sur le réservoir enterré de Marracq
- ainsi que la poursuite des programmes habituels de renouvellement de canalisations de distribution, d'une part, et de réfection de branchements plomb, d'autre part.

Afin de limiter le recours à l'emprunt aux opérations d'envergure (le principe étant l'autofinancement des investissements courants), une hausse des tarifs est proposée à cette même séance du Conseil.

Le présent rapport n'appelle pas de vote de la part du Conseil Municipal.

Pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.